



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général De Montpreveyres du 24 mars 2022

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : M. Frédéric Berner

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h17 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillères et Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

Excusés		Non-excusés
Bruno Bertez Vanessa Bridel Corinne Chappuis Jérémy Cloux Michel Jaquier Henri Mermoud	Sébastien Perrin Denis Pichonnat Mauro Re Christophe Staub François Villars Marion Villars.	André Kolly

La Présidente annonce la démission de Mme Brigitte Gremillet

La Présidente procède à l'assermentation de Mme Fanny Bertholet.

Présents : 24	Excusés : 12	Absent : 1	Total : 37
---------------	--------------	------------	------------

Le quorum est atteint. Le Conseil peut délibérer. La Présidente la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Présentation de l'Accueil de la Petite Enfance Réseau Oron (APERO)
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 décembre 2021 et du 3 mars 2022
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal n°2/2022 « Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires »
7. Préavis municipal n° 3/2022 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 965'000.- pour la sécurisation de la route du Riau et des arrêts de bus Riau-Graubon et Balances »
8. Élection complémentaire au poste de vice-présidence
9. Nomination complémentaire au poste de délégué-e à l'ORPC et à celui de délégué-e à la commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales.
10. Divers et propositions individuelles

La Présidente apporte des modifications à l'ordre du jour :

Point 9 : Nomination complémentaire au poste de délégué **suppléant** à l'ORPC et à celui de **membre** de la commission de recours (...).

L'ordre du jour avec les corrections est accepté à l'unanimité.

2. Présentation de l'Accueil de la Petite Enfance Réseau Oron (APERO)

La présidente souhaite la bienvenue aux représentantes de l'APERO : Mesdames Isabelle Guzzon, directrice générale du réseau et Isabelle Lorenz, municipale à Syens et secrétaire à l'APERO.

Mme Guzzon commence en informant de son désir de pouvoir répondre à toutes les questions que l'on peut se poser.

L'objectif est de présenter le cadre légal, l'APERO et ses missions et de donner une idée générale.

- En collaboration avec les partenaires privés, l'État et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants (Art. 63 de la constitution du canton de Vaud)
- La loi encadrant tout ça est la LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants) est entrée en vigueur en septembre 2006, a été révisée en 2016 puis réformée et mise en vigueur dès janvier 2018.

Le parascolaire concerne tout ce qui se passe avant l'école, à midi et après l'école. Mme Guzzon présente un tableau mentionnant tous les accueils obligatoires qui doivent être mis en place. Matin, midi et après-midi. Cet accueil doit obligatoirement être proposé pour les enfants dès 4 ans et jusqu'à 12 ans.

Pour les accueils des plus grands, il y avait une période de battement pour la mise en place avec un délai à décembre 2021.

Création et reconnaissance du réseau en janvier 2009. Il ne s'agit pas d'une association intercommunale, bien que celle-ci soit encadrée par des municipaux.

32 réseaux dans le canton. Dont moins de 15 % sont l'employeur unique de leur personnel.

Les réseaux fonctionnent indépendamment les uns des autres. Pour toucher des subventions, il faut faire partie d'un réseau.

Missions du réseau : Tendre sur le territoire du canton à une offre suffisante de places d'accueil et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil des enfants, familial et collectif, d'organiser le financement de l'accueil de jour pour les enfants.

Les avantages d'être organisé en réseau :

- Centraliser la gestion et unifier les processus ;
- Regrouper les forces ;
- Être l'interlocuteur principal des familles, des instances et des fournisseurs ;
- Assurer la gestion du personnel ;
- Coordonner l'offre et la demande ;
- Surveiller les prestations délivrées par nos structures ;
- Obtenir les subventions de la FAJE accordées uniquement aux réseaux ;
- Service à la population locale ;
- Acteur majeur du tissu économique régional.

Comment est constitué l'APERO :

- Une assemblée générale dans laquelle les communes sont représentées par un municipal
- Une direction générale qui chapeaute la gestion administrative et informatique
- Une commission de gestion
- Le comité de l'association (constitué d'un municipal par commune ayant une unité d'accueil) et son secrétariat
- L'accueil en milieu familial : 55 et 60 accueillante (=667'886 heures d'accueil)
- 5 unités d'accueil pour écoliers (=372 places)
- 4 garderies préscolaires (=142 places)

Quelques chiffres sont montrés (année 2020) :

270 collaborateurs (280 actuellement) ; Entreprise conséquente
9 millions de charges salariales
21 apprentis et 6 jeunes en formation HES
Plus de 1400 enfants accueillis toutes les semaines
Environ 6,5 millions facturés aux familles et 1,2 millions de subventions accordées aux familles
2,4 millions de subventions ordinaires reçues du canton

2,986 millions de contributions des communes
10'000 frs d'aide au démarrage à l'ouverture d'une nouvelle structure de la part du canton

Administration :

Plus de 11'000 factures émises
3000 salaires calculés
4.3 EPT au niveau de l'administration
1.6 EPT au niveau de la direction

M. Fabrice Weber remercie pour la présentation très claire et chiffrée. Il relève l'inquiétude de la commission des finances autour des constantes augmentations de tarifs.

Mme Isabelle Guzzon répond qu'à la création d'un nouveau secteur qui correspond soit à 5 bébés ou à 7 trotteurs, 10 grands de 3-4 ans avant l'école ou un groupe de 12 écoliers, cela coûte 5 frs de plus par habitant aux communes. C'est donc la création de places supplémentaires qui augmente les coûts.

Si on veut pouvoir continuer à répondre aux besoins, on doit demander à chaque création 5 frs de plus par habitant. Ces dernières années, c'est l'accueil parascolaire qui a dû être considérablement augmenté. Il est relevé que pour les garderies, il y a moins besoin de créer des places.

M. Fabrice Weber : quelle planification est prévue ? Jusqu'où peut aller le développement ?

Mme Isabelle Guzzon : difficile à définir. L'APERO n'a pas la volonté de grandir, mais de répondre à la loi et à la mission confiée, donc de contenter le besoin des familles. Pour pouvoir y répondre, l'APERO est déjà hors du cadre, car il y a déjà une liste d'attente de plus de 390 familles. Grandir aussi vite que le besoin est difficile. Répondre au besoin, on n'y est toujours pas.

On sait que les communes ont leurs limites et on est prudents.

Le réseau a mandaté l'entreprise Microgis pour une étude qui va peaufiner le besoin, combien de places faudrait-il créer ? et donner des chiffres les plus plausibles sur lesquels s'appuyer.

Mme Isabelle Mermoud (de la commission de gestion) : 1^{ère} question : est-ce que des subventions de la confédération sont parfois accordées ? Et une 2^{ème} question : l'APERO est notre réseau, mais n'est-ce pas un des plus chers du canton pour les communes ? Concernant les 5 francs d'augmentation à chaque nouvelle structure, est-ce que dans les autres régions du canton c'est la même chose ou est-ce spécifique à nous ?

Mme Guzzon : des subventions de la confédération arrivent, mais il faut les chercher et ce n'est pas une mince affaire, il y a des pages et des pages de papier à faire. On peut aller chercher des subventions fédérales quand on augmente de plus d'un tiers. Elle cite l'exemple de Servion où la demande a été faite et 0 frs ont été obtenus malgré les places qui ont triplé. A chaque fois qu'on a pu le faire, on l'a fait. On a bon espoir d'obtenir des aides pour l'ouverture de l'UAPE à Carrouge (passage de 36 à 108 places).

Augmentation des coûts : les parents confirment que le réseau coûte cher. Le coût réel d'une place pour un enfant est pratiquement le même sur l'ensemble du canton. Mais la part pour les parents dépend de la subvention que les communes accordent. Lausanne subventionne largement et paie plus de 400 frs par habitant, par exemple. Quand les gens arrivent de Lausanne, ils paient 2 à 3 fois plus pour le même accueil. En parallèle, les communes trouvent malgré tout qu'elles paient cher. Le 80 % des charges est la masse salariale. Le réseau coûte cher pour les communes oui, comme pour toutes les communes dans le canton. Et toutes les communes ne subventionnent pas pareil.

Les communes paient environ le 20 % des charges. 20 % sont prises en charge par le canton et le 60 % restant par les familles. Le canton aimerait que, dans l'idéal, les familles paient au max. 50 % des charges.

Au sein du comité de l'APERO, il y a également ce débat par rapport à savoir jusqu'où aller. Les communes signalent qu'à un moment, il faudra arrêter le développement. Mais les payeurs principaux, les parents ne seront pas ok avec ça.

Mme Isabelle Mermoud : Mais ça augmente chaque année. Or, y a-t-il chaque année de nouvelles places ?

Mme Guzzon confirme que oui. Le développement est bien sur la même ligne que l'augmentation des coûts. Aujourd'hui le budget est de plus de 13 millions. La courbe est similaire. Le réseau essaie d'amener le maximum de qualité avec un minimum de moyens. On est très prudent, il n'y a pas d'abus.

M. Philippe Thévoz remercie Mmes Guzzon et Lorenz pour cette présentation et relève que cette progression des coûts est impressionnante. Et au vu des 390 familles en attente, ce n'est pas près de s'arrêter.

La Présidente remercie les représentantes de l'APERO.

3. Adoption des procès-verbaux des séances du 9 décembre 2021 et du 3 mars 2022

La lecture des procès-verbaux n'est pas demandée.

La Présidente demande s'il y a des corrections.

Procès-verbal du 9 décembre 2021

Pages 1 à 9 : pas de correction

La Présidente précise que pour certains termes, elle a ajouté une note en italique, afin d'apporter une clarification.

La Présidente passe au vote :

Résultats : 23 **Adopté** : 20 *Refusé* : 0 *Abstentions* : 3

La Présidente ne vote pas. Le PV est adopté.

Procès-verbal du 3 mars

Page 5 : M. Jacques Chappuis relève que, d'une manière générale, il est indiqué en bas de page 2021, ne devrait-il pas y figurer plutôt 2022 ?

La Présidente prend note et fera la modification.

La Présidente procède au vote pour adoption :

*Résultats : 23 **Adopté : 21** Refusé : 0 Abstentions : 2*

La Présidente ne vote pas.

Le PV est adopté, avec la correction des dates.

La Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction des PV.

4. Communications de la Présidente

Dimanche 20 mars, lors des élections cantonales vaudoises, 9 personnes étaient présentes pour le dépouillement. 1/3 des électeurs de la commune se sont exprimés. Elle remercie l'équipe dynamique et efficace de ce jour-là. Elle relève encore que le 2^{ème} tour aura lieu le 10 avril.

5. Communications de la Municipalité

M. Philippe Thévoz : il donne des nouvelles de la construction du gîte pour les pèlerins dans le bâtiment de la Cure, dans la toiture au-dessus de la Salle du Tilleul.

Celle-ci va prochainement passer l'étape de la mise à l'enquête, ce qui permettra ensuite de plus facilement récolter des fonds, notamment auprès de grandes institutions.

M. Philippe Thévoz rappelle que le bâtiment de la Cure est propriété de l'État de Vaud.

Le projet architectural retenu et accepté par les différents services cantonaux concernés, soit une enveloppe en bois insérée sous le toit du rural attenant à la Cure, a l'avantage de préserver les murs et la charpente de ce monument historique de première importance. Il n'est pas non plus démesuré avec une capacité d'accueil de huit à dix pèlerins qui correspond bien aux besoins du flux actuel des voyageurs en marche à travers notre région.

Aux yeux de la Municipalité, le projet retenu doit permettre une bonne cohabitation avec la salle du Tilleul.

La Municipalité est très favorable à la construction d'un gîte digne d'accueillir les pèlerins et voyageurs qui cheminent à travers le territoire communal. La Municipalité a d'ailleurs écrit un courrier de soutien dans ce sens qui valorise le projet aux yeux de futurs donateurs. Montpreveyres a en effet une longue tradition d'accueil des voyageurs depuis le Prieuré érigé sur le même site, à l'origine de notre village (premières mentions au XIII^e siècle), jusqu'au Collège – qui s'est appelé tour à tour Hôtel du Paon et Hôtel de l'Ours en fonction de l'occupation bernoise, puis à l'auberge des Balances qui a été reprise voici quelques années par l'Association Cerebral Vaud. C'est dire si la création de l'association El Jire en 2018 est tombée à point nommé pour reprendre le flambeau et poursuivre la tradition d'accueil des pèlerins à Montpreveyres. Cette association fait aujourd'hui partie des sociétés locales.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du projet. La récolte des fonds ne fait que commencer, le coût du projet étant estimé à 900'000 francs.

M. Matthieu Villet : La Municipalité a avancé plus lentement que ce qu'elle pensait sur le PECC « plan énergie et climat communal ». Elle travaille avec un bureau d'ingénieur et donnera des avancées significatives de ce projet.

Pas d'autres communications.

6. Préavis municipal n°2/2022 « Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires »

La lecture du préavis n'est pas demandée. Le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis est lu par M. Eric Dewarrat, son rapporteur. La commission recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

M. Thierry Ruch a lu le préavis mais n'a pas tout compris. Est-ce que cela concerne les gens qui louent un logement ou également les gens de passage chez les habitants du village ? Qu'en est-il au niveau police ?

M. Philippe Thévoz : Il n'y a pas de prochain préavis pour créer une police. Un formulaire sera envoyé aux propriétaires. Les tarifs sont indiqués dans ce règlement. Un prix à la nuitée est indiqué (2 frs/nuit/personne), ou en fonction du loyer mensuel. Mais on ne va pas vous pourchasser pour le paiement de cette taxe. On estime les revenus pour la commune à moins de 1'000 frs par année, mais il s'agit d'être à niveau par rapport aux communes voisines.

Mme Isabelle Mermoud : elle voulait savoir s'il y avait une projection sur les revenus pour la caisse communale, la réponse a été donnée par le syndic. Mais est-ce que cela concerne plutôt des résidences secondaires ?

M. Philippe Thévoz : on regardait aussi pour augmenter nos revenus mais ce n'est pas l'outil idéal pour ça. On avait la perspective d'avoir des chambres d'hôtes. Il y a aussi des pèlerins. Mais l'argent doit être utilisé pour améliorer l'accueil dans notre village. Il y aura donc un poste « tourisme » à créer dans la comptabilité.

M. Nicolas Saugy : on parle beaucoup des réfugiés d'Ukraine. Sont-ils susceptibles d'être taxés ?

M. Philippe Thévoz : à situation particulière, arrangement particulier. Des aménagements particuliers pourront être discutés et pris.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente relit les conclusions du préavis. Elle procède ensuite au vote :

Résultats : 23 **OUI** : 20 NON : 2 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas.

Le préavis 2/2022 est adopté avec 20 voix.

7. Préavis municipal n° 3/2022 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 965'000.- pour la sécurisation de la route du Riau et des arrêts de bus Riau-Graubon et Balances »

La lecture du préavis n'est pas demandée. Le rapport commun des commissions des finances et d'urbanisme est lu par son rapporteur M. Fabrice Weber. Ce rapport recommande de valider la demande du crédit d'investissement.

M. Philippe Thévoz précise ce qui suit : vous avez voté en juin passé sur la sécurisation. Il y a eu un malentendu avec la DGMR et la procédure voudrait que le Conseil valide l'ensemble du projet, et ensuite à la commune de choisir de faire en plusieurs phases.

Nous avons corrigé le tir en venant avec un seul préavis englobant les 3 parties de ce projet. Et avec ça, nous nous sommes décidés d'aller sur le marché public, ce qui a permis de faire baisser l'addition.

Un tour d'horizon des travaux prévus est présenté :

La sécurité de la route du Riau passe par 2 éléments : l'éclairage et un trottoir franchissable permettant de croiser. Des potelets sont prévus tous les 30 mètres pour éviter de rouler à tombeau ouvert.

Un bout de trottoir doit être fait et descend le long de la route du Riau, avec un éclairage. On est en réflexion par rapport à l'abaissement de la hauteur des lampadaires.

On profite de ces travaux pour permettre à 2 propriétés d'être raccordées au réseau d'eau.

Philippe Thévoz relève également que dès qu'on touche à une route, il faut se mettre aux normes au niveau des canalisations. Des mesures particulières doivent être prises du fait des zones 1 et 2 de protection.

Au niveau des arrêts de bus du Riau, la zone d'arrêt du bus va être élargie. Pour aider le bus à s'engager dans le trafic. Le trottoir va être complètement refait. De l'autre côté, on va créer un quai, inexistant pour l'instant. Le revêtement de l'arrêt de bus va être également refait, il est fortement abîmé.

Zone des Balances : on va créer un quai direction Lausanne. Les dimensions sont prévues pour qu'un passage derrière le quai soit toujours possible. Le quai a été déplacé pour avoir une cohérence plus grande avec la provenance des usagers de l'arrêt. De l'autre côté, l'ilot doit être refait. Un éclairage pour sécuriser la traversée de la route de Berne est prévu.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Gilles Cloux demande si M. Thévoz parle bien des panneaux pour la sécurité. M. Thévoz répond que oui, c'est pour signaler la traversée. M. Gilles Cloux demande s'il n'y aurait pas moyen de mettre des feux clignotants ce à quoi M. Philippe Thévoz répond que non, la question a été posée à la DGMR, mais cela n'est pas possible de mettre des feux.

M. Alexandre Vaney : concernant la traversée entre les arrêts, vous parlez d'un îlot au milieu, mais ce n'est pas un passage piéton ?

M. Philippe Thévoz : Non, c'est une aide à la traversée, mais il n'est pas possible de mettre un passage piéton sur une route à 80 km/h.

Mme Nathalie Langlois : étant donné qu'il n'y a pas de passage piéton, pourrait-on envisager de mettre cette route à 60 km/h ?

M. Philippe Thévoz : il précise que la Municipalité a plusieurs fois demandé une réduction de la vitesse, ce qui est régulièrement refusé.

M. Gilles Cloux : N'y a-t-il pas moyen de se fâcher ?

M. Philippe Thévoz : ça serait la dernière extrémité.

M. Matthieu Villet : j'ai été moi-même utilisateur des arrêts de bus. La sécurité me préoccupait et me préoccupe toujours. Il y a eu beaucoup de discussions avec le canton, on a écrit, on leur a demandé de venir, on les a enjoint de faire quelque chose. Mais ils ne veulent pas. On serait prêt à aller plus loin mais on doit d'abord épuiser toutes les ressources courtoises.

M. Claude Küng : si on mettait la route à 60 km/h, la route deviendrait à charge de la commune au niveau de l'entretien.

M. Nicolas Saugy : à l'époque, une pétition avait été mise en place pour le 60 km/h. C'est une grosse organisation qui a un coût. Peut-être que la période actuelle s'y prête mieux. Il faudrait réfléchir à quel moment ce serait le plus opportun de le faire.

Mme Maria Spoerry : petite remarque sur les lampadaires. À Moille-Margot, il y a des lampadaires très bien qui ne prennent pas beaucoup de place. Serait-il possible d'installer ce type d'éclairage ?

M. Philippe Thévoz : Le problème chez nous est que les voitures devront monter sur le trottoir. Il faut donc s'assurer qu'il n'y a pas de zone d'ombre pour des questions de sécurité. Mais on fait actuellement une étude technique pour savoir s'il serait possible d'avoir des lampadaires plus petits.

La Présidente clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote :

Résultat : **OUI : 23** NON : 0 Abstention : 0

La Présidente ne vote pas.

Le Préavis 3/2022 est accepté à l'unanimité.

M. Philippe Thévoz remercie le Conseil pour sa confiance, et relève qu'il est rare d'avoir l'unanimité sur un préavis.

8. Élection complémentaire au poste de vice-présidence

La Présidente présente le poste de vice-président. Il s'agit de remplacer la Présidente si elle est dans l'incapacité de venir, ainsi que de prendre la parole une fois par année pour réélire la personne qui prendra la présidence et parfois accompagner le bureau lors des élections quand le bureau a besoin de renfort.

La Présidente demande s'il y a des propositions dans l'assemblée.

La Présidente indique que M. Jérémy Cloux contacté préalablement est d'accord de prendre ce poste. L'élection est tacite, du fait qu'il n'y a pas d'autre candidat. **M. Jérémy Cloux** est nommé par acclamation.

9. Nomination complémentaire au poste de délégué-e à l'ORPC et à celui de délégué-e à la commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales.

En raison de la démission d'une de nos membres, ces postes sont à repourvoir.

ORPC : il faut un suppléant pour cette association. Monsieur Frédéric Berner se propose. Il est le seul candidat. Il est élu par acclamation.

La commission de recours en matière d'impôts ou taxes communales et de taxes spéciales doit être complétée d'un membre. La Présidente demande s'il y a une proposition pour un candidat. Ce n'est pas le cas. Ce point est donc reporté au mois de juin.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Carole Gachet présente le petit journal, « le chant du Rossignol » à recevoir ce soir en avant-première. Ce journal est un bulletin communal qui communique des informations. 1-2 exemples : la Municipalité a fait le choix de promouvoir de la vaisselle réutilisable, que vous pourrez découvrir tout à l'heure. Nous devenons un centre de stockage pour ce matériel, à découvrir dans ce journal.

Une information : nous avons reçu le commandant Favre de la PC, pour donner suite à l'inquiétude des personnes de la commune. Celui-ci nous a donné quelques conseils. Nous avons également revisité l'abri PC. La commune a environ 250 places dans les abris, permettant de couvrir les besoins de 95 % des habitants de la commune.

L'EVAM regroupe et organise l'accueil des réfugiés, et il est important que ce ne soit pas des impulsions privées.

Dans ce journal, il y a également un agenda des manifestations. Vous les retrouverez plus détaillées dans le BEC. Nous avons oublié d'indiquer l'animation du 4 juin dès 11h00 à la déchetterie, autour de la question de : zéro déchet. Le nom de cette manifestation : « déchets en folie ».

Le 14 juin, une soirée est prévue pour présenter des projets divers (permaculture, poulailler communautaire) afin de faire vivre le village.

Autres divers :

M. Gilles Cloux : il y avait à l'époque des poubelles vers les tables de pique-nique. Elles ont été enlevées car il y avait trop de déchets. Mais du coup, cela reste au sol ou les gens les brûlent.

M. Matthieu Villet répond que c'est en cours, des devis sont étudiés pour des poubelles sécurisées.

Mme Nathalie Langlois : revient sur les propositions d'encourager les jeunes du village pour faire du babysitting et demande où en est le projet.

Mme Carole Gachet : c'est en cours.

M. Thierry Ruch a le plaisir de vous annoncer que le dimanche 2 octobre, 2022 la course de caisses à savon reprend avec raquette le soir qui précède.

Mme Christina Zimmerman : on a accepté le crédit pour la sécurisation. Vous pourriez rajouter un éclairage au bas de la route de l'église, vers la place de jeux. Endroit qui est très sombre, peut être dangereux.

La Municipalité en prend note.

La Présidente rappelle que la prochaine séance ordinaire du Conseil général aura lieu le jeudi 16 juin 2022.

M. Philippe Thévoz, syndic remercie le Conseil par son engagement et propose de terminer la soirée par un apéritif.

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h53.


Martine Borgeaud
Présidente




Frédéric Berner
Secrétaire suppléant